

# CONDITIONS D'OCTROI POUR PRET HYPOTHECAIRE

## TAUX VARIABLES

## TAUX FIXES

<b>Fonds propres :</b>	20% de l'investissement total dont au min. 10% sous forme de liquidités cash ne provenant pas du 2 <sup>ème</sup> pilier (prévoyance professionnelle obligatoire, subobligatoire, facultative, police ou compte de libre passage).	<b>Fonds propres :</b>	20% de l'investissement total dont au min. 10% sous forme de liquidités cash ne provenant pas du 2 <sup>ème</sup> pilier (prévoyance professionnelle obligatoire, subobligatoire, facultative, police ou compte de libre passage).
<b>Amortissement :</b>	min. 1.00 % du montant total de la dette sous forme de police de prévoyance liée souscrite auprès de la CCAP. La dette hypothécaire doit être ramenée aux 2/3 de la valeur du prix d'investissement, connu au moment de l'acquisition de l'objet, en l'espace de 20 ans.	<b>Amortissement :</b>	Idem taux variables
<b>Échéances :</b>	trimestrielles les 31.03/30.06/30.09/31.12	<b>Échéances :</b>	Idem taux variables
<b>Paiement intérêts :</b>	ouverture obligatoire d'un compte courant hypothécaire auprès de la CCAP, sans frais de gestion.	<b>Paiement intérêts :</b>	Idem taux variables
<b>Garanties :</b>	par cédules hypothécaires au porteur dont le montant total s'élève au min. au montant de la dette. Par les polices de prévoyance liée utilisées pour l'amortissement.	<b>Garanties :</b>	Idem taux variables
<b>Intérêts impayés :</b>	taux d'intérêts contractuel majoré de 0.50 % calculé sur la période échue et sur le montant des intérêts dus.	<b>Intérêts impayés :</b>	taux d'intérêts contractuel majoré de 4.00 % calculé sur la période échue et sur le montant des intérêts dus.
<b>Dénonciation :</b>	préavis 3 mois pour la fin d'un mois.	<b>Dénonciation par la CCAP :</b>	en cas de retard de remboursement suite à la dénonciation, l'intérêt contractuel est majoré de 0.50 %, mais au minimum 5.00 %.
<b>Frais de rembt :</b>	frais de dossier pour un montant min. de CHF 200.--, revu annuellement par la Direction.	<b>Rembt anticipé par l'emprunteur :</b>	préavis 3 mois pour la fin d'un mois. Calcul d'une commission suppl. de 1.00 % par année sur le montant total de la dette et le nombre d'années restantes jusqu'à l'échéance contractuelle.
		<b>Frais de rembt :</b>	Idem taux variables